

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

*Qui réorganisera
l'Europe?*

par

THÉODORE AUBERT

*Avocat au barreau de Genève
Conseiller national de la Suisse*



Mai 1944

N° 364

Direction :

1961, RUE RACHEL EST

Administration :

4260, RUE DE BORDEAUX

MONTREAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1944
- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
 15. *L'Encyclique « Rerum novarum ».*
S. S. Léon XIII
 - 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
 - 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.*
Abbé Gouin, P. S. S.
 30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. Daly, C. S. S. R.
 40. *Les Syndicats socialistes et neutres.*
R. P. Trudeau, O. P.
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 - 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*
Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.*
R. P. Archambault, S. J.
 - 62-63-64. *Vers les terres neuves.*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.*
R. P. Edgar Colclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.*
Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 - 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*
Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
 - 92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.*
R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.*
Mgr L.-A. Paquet
 97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
 100. *La Salaire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer* XXX
 103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.*
Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.*
E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*
Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*
Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartier, S. J.
 - 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.*
Abbé Edmour Hébert
 - 116-117. *Dans les chantiers.*
R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph Gauvreau
 - 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.*
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafêche
 125. *L'Apprentissage* E. S. P.
 - 126-127. *Notre problème agricole.* . Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beaugard
 130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.*
R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
 - 133-134. *Pour et contre le tabac.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.*
G.-E. Marquis
 - 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*
XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.*
G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Education de la Justice.*
R. P. Louis Lalande, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.*
R. P. J. Salmans, S. J.
 144. *L'Actionariat syndical.* Max. Turmann
 - 145-146. *Le Conseil national d'Education.*
C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.*
R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Eclaireurs canadiens-français.*
R. P. Adélaïde Dugré, S. J.
 - 149-150. *La Pulpe et le Papier.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.*
Rodolphe Laplante
 - 156-157. *La Forêt canadienne.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.*
R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
 - 159-160. *Les Allocations familiales.*
R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.*
Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*
XXX
 163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne*
Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.*
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.*
R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.*
E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration*
Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
 170. *L' Cinéma* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 - 172-173. *La Formation technique.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue

QUI RÉORGANISERA L'EUROPE ? ¹

Par Théodore AUBERT

avocat au barreau de Genève, conseiller national de la Suisse.

OPPOSITION DES BUTS DE GUERRE ANGLO-AMÉRICAINS ET SOVIÉTIQUES

En dépit des efforts faits pour l'atténuer, la voiler ou l'expliquer, l'opposition fondamentale des buts de guerre de l'U. R. S. S. et des Anglo-Américains n'échappe à personne. On en trouve la constatation jusque dans la *Rote Revue*, publication socialiste suisse, de septembre-octobre 1943. Elle est dans les faits et les faits sont plus forts que les discours. Cette opposition n'a pas qu'une cause secondaire ou passagère, elle a sa source dans des caractéristiques politiques, morales et sociales qui divergent, dans des conceptions et des intérêts mondiaux qui, *nolens volens*, s'entrechoquent en Europe et en Asie, dans les motifs dissemblables qui ont jeté les unes après les autres les Nations unies dans la guerre, la Grande-Bretagne pour porter secours à la Pologne et combattre l'hégémonie totalitaire nationale-socialiste en Europe, les États-Unis par crainte de l'expansion totalitaire au delà de l'Atlantique, cet océan ne les protégeant plus à l'avenir, l'U. R. S. S. enfin qui fait encore une guerre défensive, le régime soviétique pour son existence, les Russes pour le sol national.

Paradoxe de cette guerre, il y a dans chaque camp un État totalitaire; et ce sont ces deux États totalitaires qui, jusqu'à présent, luttent le plus mortellement l'un contre l'autre.

Les anciennes oppositions d'ordre politique et historique qui existent entre les États anglo-saxons et la Russie, ne seront relevées ici que pour mémoire. Le tzar Nicolas II avait assoupli les relations de la Russie avec l'Empire britannique et l'on a pu croire un temps que la « question d'Orient » était définitivement enterrée. Mais la propagande bolchévique dans les Balkans l'a ressuscitée. La volonté de la Grande-Bretagne de s'assurer l'hégémonie en Méditerranée ne saurait faire aucun doute après les dangers courus par le canal de Suez, point crucial de l'Empire, au cours de la présente guerre. L'Amirauté britannique avait pris grand soin, dès après la précédente guerre,

1. Ce travail nous a été adressé il y a quelques mois par l'auteur avec lequel nous sommes en relation depuis plusieurs années.

de s'assurer le contrôle du quadrilatère Méditerranée orientale — mer Rouge, golfe Persique, Mésopotamie —, c'est-à-dire de la route de la Perse et des Indes. Or, la prédominance de la Russie dans les Balkans menacerait les Détroits, la Méditerranée orientale et le canal de Suez. Ce n'est pas sans motif que, dans son discours de Québec, M. Churchill a exprimé l'espoir que les rois de Yougoslavie et de Grèce remonteraient sur leur trône, ce qui ne plairait guère à Moscou.

Enfin, la politique historique de la Grande-Bretagne a pour principe de s'opposer à toute hégémonie sur le continent européen; ce fut la cause de la lutte contre Napoléon et Guillaume II, c'est un des motifs de sa lutte contre Hitler. Maintenant qu'elle se sent exposée à l'invasion comme elle ne le fut jamais dans le passé, ce principe devient plus péremptoire encore. Aussi, quoiqu'elle ne le dise pas ouvertement, la question se pose aujourd'hui pour elle, aussi grave que pour les États du continent. Qui réorganisera l'Europe? Elle, avec les États-Unis, ou l'U. R. S. S. ?

Le traité de non-agression soviéto-japonais est une démonstration non équivoque, relevée aussi par M. Churchill, que la politique soviétique en Extrême-Asie n'est point celle des puissances anglo-saxonnes. Inviter Staline à une conférence où l'on s'occuperait « d'attiser la guerre contre le Japon » eût été « embarrassant », a déclaré le Premier britannique. Pendant des années, les incidents et les escarmouches se sont multipliés à la frontière du Mandchoukuo et chaque fois on annonçait la guerre entre l'U. R. S. S. et l'empire du Soleil-Levant. Mais ils ont toujours fini par s'entendre, même quand la Chine était en jeu. Les États-Unis, moins encore que la Grande-Bretagne, n'oublent pas que l'U. R. S. S. est absente de la guerre dans le Pacifique.

En dépit de ces circonstances si délicates et parce que l'ennemi commun est toujours redoutable, M. Churchill n'a pas manqué d'exprimer à Québec son désir et celui de M. Roosevelt de s'associer des représentants soviétiques pour résoudre certains problèmes méditerranéens et de consulter en pleine confiance leurs « amis russes », de créer enfin une « unité de pensée et de décision sur les mesures pratiques pour un avenir plus éloigné aussi bien que pour les problèmes stratégiques, entre les trois adversaires de la tyrannie ».

Y en a-t-il vraiment trois et ce vœu n'est-il pas aussi chimérique que la réalisation de la quadrature du cercle? L'étude

de quelques articles fondamentaux de la Constitution soviétique, dite Constitution stalinienne, permettra de répondre à ces deux questions; il suffira de comparer leur texte avec les principes professés par MM. Roosevelt et Churchill pour se rendre compte que « l'unité de pensée » paraît impossible à réaliser.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES INTRODUISANT L'ÉTUDE DE LA CONSTITUTION SOVIÉTIQUE

Les Anglo-Américains, cela résulte des déclarations répétées de ces deux grands hommes d'État, font la guerre pour libérer l'Europe du joug de l'État totalitaire national-socialiste, pour détruire en Europe l'État totalitaire, pour assurer l'indépendance de chaque État contre l'hégémonie d'un seul, pour le respect de la personnalité humaine et pour la plus complète liberté religieuse. Les circonstances ont voulu qu'ils s'allient, pour faire la guerre, au plus ancien, au plus totalitaire des États totalitaires. Faire la guerre, c'est chercher à battre et à annihiler l'adversaire et il n'est pas très difficile ici de s'entendre sur les objectifs stratégiques et de s'entr'aider militairement; il suffit, pour y parvenir, que chaque état-major soit pénétré des principes de la guerre moderne et qu'une égale ardeur anime les troupes contre l'ennemi commun. Faire la paix, c'est une tout autre chose et pourtant, comme l'a très bien dit M. Churchill, cela exige aussi une « unité de pensée et de décision ». Un traité de paix est une œuvre constructive; les règles de l'art destructif de la guerre ne servent plus à rien; il est nécessaire de les remplacer par une conception positive, commune à tous les Alliés ou tout au moins acceptable par tous, de l'avenir politique, social et éthique de l'humanité, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un traité de paix succédant à une guerre mondiale. Si les conceptions des vainqueurs diffèrent ou même s'affrontent sur des points capitaux, sur des principes essentiels, si chacune d'elles, d'autre part, est expansionniste de nature, le traité de paix sera bien difficile à rédiger et il restera singulièrement fragile. Les disputes entre ses architectes seront fréquentes, si leurs opinions, leurs conceptions, leurs idées divergent dès le début des délibérations.

La première question qui se posera sera d'arrêter les principes sur lesquels l'Europe, libérée de la domination hitlérienne, sera reconstruite. Les cadres politiques et sociaux anciens n'existent plus ou sont fortement compromis dans nombre d'États

européens. On le voit bien en Italie où le manque de personnel politique et administratif pose des questions inquiétantes. Lorsqu'il s'agira, par exemple, de réorganiser politiquement et socialement l'Allemagne, l'unité de pensée et de décision désirée par M. Churchill pourra-t-elle se faire entre les plénipotentiaires anglo-américains et les représentants de l'U. R. S. S. ?

Cette question est capitale pour l'avenir de l'Europe, car le peuple allemand est le plus nombreux d'Europe après le peuple russe et d'un dynamisme qui ne s'est montré que trop redoutable. S'il est vaincu, sera-t-il réorganisé selon les conceptions de Moscou ou selon les principes traditionnels de Londres et de Washington ? Retombera-t-il sous un autre régime totalitaire, le régime soviétique, ou suivra-t-il la voie des États libéraux-démocratiques ? La religion y sera-t-elle combattue comme en U. R. S. S. ou honorée comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis ? Une telle distance sépare l'idéologie soviétique des conceptions britanniques qu'on a vu, à plusieurs reprises, les travaillistes anglais refuser de fusionner avec les communistes inspirés par Moscou.

Peut-on imaginer, d'autre part, la Grande-Bretagne entrée en guerre pour l'indépendance de la Pologne, mettant celle-ci sous la prédominance de l'U. R. S. S. ? On ne la voit pas davantage livrer à cette dernière les États baltes, déjà deux fois victimes de cette guerre ; ni encore admettre que les Serbes de Michailovitch, les Grecs, héroïquement formés par le général Metaxas, un ardent adversaire des communistes, les Tchécoslovaques tombés les premiers sous le joug de l'État totalitaire germanique, retombent sous le joug de l'État totalitaire soviétique. Si tel devait être le résultat de la guerre, elle aurait beau avoir été gagnée militairement sur un État totalitaire, elle n'en serait pas moins perdue politiquement et moralement, car un autre État totalitaire posséderait l'hégémonie sur une vaste partie du continent européen.

CARACTÈRES DE L'ÉTAT TOTALITAIRE

Pour bien saisir la signification des principes fondamentaux de la Constitution soviétique, il importe d'analyser brièvement les caractéristiques de l'État totalitaire.

Ses théoriciens prétendent que, parvenu à la toute puissance, à la toute prospérité, à la toute richesse, l'État totalitaire fera retomber sur la foule anonyme des individus qui l'auront créé par leurs souffrances, une pluie de bienfaits telle que le paradis

terrestre régnera désormais sur la terre. Notre époque a le droit de rester sceptique, sachant ce que signifient les expériences faites en Russie et en Allemagne. Elle n'ignore pas ce qu'a coûté aux Russes l'éthique de Lénine: « Est moral, ce qui est utile au parti communiste », et au monde l'éthique nationale-socialiste selon laquelle tout acte utile au racisme germanique et à l'État national-socialiste est par cela même légitime.

L'État totalitaire absorbe la morale, il est la morale. Mais il absorbe aussi pour ses propres fins toutes les forces et les activités des individus, des collectivités et de la nation, toutes leurs ressources et richesses matérielles, qu'elles soient naturelles ou nées du labeur humain.

L'État totalitaire, seul but de l'existence humaine, nie que l'individu soit un but en lui-même; il n'existe que pour la collectivité; la personnalité humaine est annihilée. Pour parvenir à cette annihilation, qui suscite de naturelles et vives résistances, la dictature est nécessaire et elle s'appuiera sur un parti unique, dirigé avec une discipline de fer.

Pour que cette dictature puisse se maintenir et parvenir à ses fins, elle privera immédiatement l'individu des libertés qui lui permettraient de développer sa personnalité civique, éthique et spirituelle; il ne pourra agir, penser, croire que pour l'État et selon la ligne générale imposée par le parti. Car l'avantage de l'État est la seule chose qui importe.

Tel est l'État totalitaire, conçu d'abord en Russie, imité par le fascisme et le national-socialisme. Le fascisme, toutefois, n'a pas poussé les conséquences du totalitarisme jusqu'à se montrer hostile à la religion. Dans ce domaine, il n'a pas prêté à la critique.

L'ÉTAT TOTALITAIRE ET LA CONSTITUTION SOVIÉTIQUE

L'État totalitaire, avons-nous dit, absorbe en lui toutes les forces et les activités de l'individu et tous les biens matériels de la nation. Or, voici comment s'exprime l'article 6 de la Constitution soviétique:

« La terre, le sous-sol, les eaux, les forêts, les usines, les fabriques, les puits, les mines, les transports par terre, par eau et par air, les banques, les P. T. T., les grandes entreprises agricoles organisées par l'État (sovkhoz, stations de machines agricoles et transports, etc.), ainsi que le fonds principal des maisons d'habitation dans les villes et centres industriels, sont propriété de l'État, c'est-à-dire bien national. »

Il ne reste, pour l'individu, qu'une partie infime de propriété: le paysan disposera d'un petit lot de terre autour de l'isba; l'ouvrier, le fonctionnaire, des ustensiles de leur ménage, de quelques meubles, de leurs vêtements. Et la Constitution soviétique n'hésite pas à préciser, dans une de ses dispositions, cette portion congrue de la propriété individuelle, mettant ainsi en relief, par opposition, l'absorption quasi totale par l'État de tous les biens dont l'individu devrait pouvoir jouir et disposer.

Staline a complété ce tableau du totalitarisme économique de l'U. R. S. S., en déclarant dans son Rapport sur le projet de Constitution que « toute la circulation des marchandises se trouve maintenant entre les mains de l'État, des coopératives et des kolkhoz ».

On objectera que Staline cite ici les kolkhoz et les coopératives à côté de l'État, et qu'il y a donc en U. R. S. S. une économie parallèle à la pure économie totalitaire, tout un système de propriété collective, qui s'étend à l'immense campagne russe et au commerce intérieur des coopératives. Mais coopératives et kolkhoz se trouvent dans la plus étroite dépendance de l'État dont ils ne sont que des concessionnaires surveillés; ils lui sont soudés non seulement parce que leur direction est toujours entre les mains de membres du parti communiste qui s'identifie avec l'État, mais aussi parce que toute leur activité est réglée en conformité de l'article 11 de la Constitution, dont voici le texte:

« La vie économique de l'U. R. S. S. est déterminée et dirigée par un plan d'État relatif à l'économie nationale. »

Dans cette économie, l'agriculture joue évidemment un rôle essentiel; aussi l'État vient-il en premier rang dans l'attribution des récoltes et ne laisse au kolkhozien que ce que le plan d'État veut bien lui concéder. Quant aux coopératives, elles reçoivent leurs marchandises et denrées des manufactures et centres d'approvisionnement de l'État. Kolkhoz et coopératives sont des filiales de l'État. L'article 14, qui détermine les attributions de l'État soviétique, confirme entièrement ce totalitarisme économique.

ASSERVISSEMENT TOTAL DE L'INDIVIDU À L'ÉTAT

Possesseur, propriétaire de tous les biens, l'État soviétique est par cela même le maître absolu de tous les individus: leur existence physique dépend de lui, leur activité ne peut se déployer que dans la sphère étatique, il fait manger ou mourir

de faim, il fournit le logement, les vêtements ou les refuse, accorde les emplois, le travail ou les retire, et organise l'activité de tous dans son seul et propre intérêt. Il en résulte un asservissement total de l'individu à l'État, conséquence inévitable de l'accaparement de tous les biens et de toute la vie économique par l'État totalitaire. Sous ce régime, il ne peut y avoir d'homme libre.

L'ouvrier, en régime capitaliste, dépend sans doute de puissantes entreprises industrielles, mais il n'y en a pas qu'une, omnipotente, il y en a plusieurs, dans une certaine mesure l'ouvrier peut choisir; et surtout, l'État reste son protecteur, tandis qu'en U. R. S. S., il est l'unique patron et son omnipotence aboutit inévitablement à la tyrannie.

LE DROIT D'ASSOCIATION ET LA DICTATURE

Cependant, cette toute-puissance n'est possible que s'il y a adhésion librement consentie de tous ou tout au moins de la grande majorité, ou si elle est imposée par une force supérieure, la dictature, qui n'hésite pas dans l'emploi de la violence.

C'est ce dernier moyen qui est le seul appliqué en U.R.S.S. L'État totalitaire y est établi par la force et maintenu par la violence, au moyen de la dictature du parti communiste.

Si l'on ouvre la Constitution soviétique, l'article 1^{er} paraît à première vue contraire à ce qui vient d'être affirmé. « L'U. R. S. S. est un État socialiste d'ouvriers et de paysans. » Et l'article 3 confirme cette première impression: « En U.R.S.S., le pouvoir tout entier appartient aux travailleurs des villes et des campagnes en la personne des Soviets de députés des travailleurs. »

Où se trouve donc la dictature? Il y a une démocratie ouvrière et paysanne. On peut regretter que d'autres milieux de la population, les intellectuels, les artistes, par exemple, soient exclus de la participation au pouvoir comme la lettre de ces articles semble l'indiquer; on pourrait à la rigueur se contenter de cette démocratie ouvrière et paysanne, malgré son ostracisme à l'égard de la pensée pure. Mais existe-t-elle réellement?

Ces deux articles ne sont que faux semblant. A la base de toute démocratie effective, se trouve le droit d'association; c'est le seul droit qui permette, dans l'État démocratique, d'exercer une influence sur les affaires publiques en intervenant en nombre dans l'élection des représentants du peuple, de ces représentants

qui exerceront en fait le pouvoir. La Constitution soviétique traite, à l'article 126, de ce droit d'association.

« Conformément aux intérêts des travailleurs, et afin de développer l'initiative de l'organisation et l'activité politique des masses populaires, il est assuré aux citoyens de l'U. R. S. S. le droit de se grouper en organisations sociales: syndicats, associations, coopératives, organisations de jeunesse, organisations sportives et de défense nationale, sociétés culturelles, techniques et scientifiques; »

Jusqu'à ce point et virgule, on ne saurait, au point de vue démocratique, formuler de critique à l'égard de ce texte constitutionnel, mais la seconde partie lui enlève précisément son caractère démocratique: « Les citoyens les plus actifs et les plus conscients de la classe ouvrière et des autres couches de travailleurs s'unissent dans *le parti communiste* de l'U. R. S. S. qui est l'avant-garde des travailleurs dans leur lutte pour *le renforcement et le développement du régime socialiste*, et qui *constitue le noyau dirigeant* de toutes les organisations de travailleurs, tant sociales que de l'État. »

C'est donc la reconnaissance constitutionnelle du parti communiste comme organe officiel de l'État, chargé par la Constitution même du renforcement et du développement du régime socialiste et de la direction de toutes les associations, dont elle autorise la formation. C'est, en d'autres termes, l'assujettissement au parti communiste de tous les groupements autorisés à exercer une influence sur les affaires publiques et par conséquent la main-mise absolue de ce parti sur ces affaires.

LE PARTI COMMUNISTE DÉSIGNE SEUL LES CANDIDATS

On constate l'effet de cette mainmise dans l'article 141: « Les candidats aux élections sont présentés par circonscriptions électorales. Le droit de présenter des candidats est assuré aux organisations sociales et aux sociétés de travailleurs, organisations du parti communiste, syndicats professionnels, coopératives, organisations de jeunesse, sociétés culturelles. »

A la première lecture, on peut croire que ces élections se font sur une base démocratique et que les organisations communistes n'y jouent pas un rôle plus important que les organisations sociales, sociétés de travailleurs, syndicats professionnels, coopératives, organisations de jeunesse, sociétés culturelles. Mais on vient de le voir, en vertu de l'article 126, toutes ces associations sont dirigées par des éléments du parti communiste; cette

énumération n'a donc d'autre but que faire croire à une démocratisation du régime soviétique, elle n'est qu'un trompe-l'œil. Le parti communiste est le seul parti admis, établi par la Constitution même pour diriger l'État puisqu'il dirige toutes les associations et, par leur intermédiaire, « fait » seul les élections. Sa dictature est ici expressément reconnue et l'on s'étonne que des publicistes de talent et, par ailleurs, de science s'égarent jusqu'à parler de la démocratie soviétique.

Comment qualifier de démocratique un régime sous lequel tous les candidats aux élections, sans exception, sont désignés par un seul et même parti!

S'il restait encore des incrédules, le rapport même de Staline sur la Constitution leur ouvrirait les yeux: « La direction étatique de la Société (dictature) appartient à la classe ouvrière en tant que classe avancée de la Société. » Il n'est plus même fait mention ici des paysans qui constituent pourtant encore la majorité de la population soviétique.

« Je dois avouer qu'en effet le projet de la nouvelle Constitution maintient le régime de la dictature de la classe ouvrière, de même qu'il conserve, sans changement, la position dirigeante du parti communiste en U. R. S. S. » Dans le compte rendu du rapport, figurant dans la *Correspondance internationale*, organe officiel du Komintern, ce passage est suivi des mots: « tempête d'applaudissements ».

Nul n'était plus qualifié que Staline, auteur de la Constitution, pour interpréter ces articles 126 et 141, qui sont si clairs du reste qu'une interprétation n'était pas nécessaire. Mais il a parfaitement précisé la situation politique telle qu'il l'a, non pas créée, mais formellement sanctionnée dans sa Constitution. La classe ouvrière exerce la dictature en U. R. S. S., mais elle est elle-même dirigée par le parti communiste. Ce qui revient à dire que la dictature est aux mains de ce parti.

Dans un article paru en 1936 dans la *Revue de Paris*, la procédure soviétique concernant le choix des candidats fait l'objet des remarques suivantes, dont l'exactitude est indéniable: pareille disposition, y lit-on en substance, se trouve dans la Constitution fasciste. Le Parlement soviétique, comme le Parlement fasciste ou nazi, est composé de membres appartenant au même parti qui ne discutent pas et votent par ordre à l'unanimité. « Cette seule disposition suffit à faire écrouler le château de cartes du libéralisme démocratique stalinien. » L'État appartient à un parti. Ce parti est omnipotent. Il est l'armature

toute-puissante de l'État. Il n'admet aucune liberté en dehors de lui. Il est totalitaire.

Le parti communiste est conservé, sans changement, comme l'a précisé Staline. Il en donne la raison dans son rapport :

« Notre Constitution peut-elle se baser sur la phase supérieure du communisme qui n'existe pas encore et doit encore être conquise? Non, elle ne le peut pas, étant donné que la phase supérieure du communisme est pour l'U. R. S. S., ce qui n'est pas encore réalisé et qui doit être réalisé dans l'avenir. »

Ce paragraphe devrait être médité par ceux, si nombreux aujourd'hui, qui prétendent que Staline s'écarte toujours plus du communisme. Pourquoi s'en écarterait-il, puisque grâce à lui, il est le dictateur de l'U. R. S. S.? Autant dire d'un roi qu'il renie le principe monarchique.

Il faut retenir ici que c'est Staline qui a introduit en termes exprès dans la Constitution soviétique le caractère officiel, le caractère dirigeant et le caractère de parti unique du parti communiste, que la précédente Constitution soviétique ne mettait pas en vedette. La Constitution stalinienne marque ainsi un renforcement très notable du totalitarisme; sa procédure électorale pseudo-démocratique sert exclusivement à assurer la dictature du parti dont Staline est le chef.

Cette dictature s'étend à l'administration de la justice, puisqu'en vertu des articles 104 à 109 de la Constitution, les juges sont élus par les assemblées politiques élues elles-mêmes et dirigées par le parti communiste.

LES LIBERTÉS CIVIQUES EN U. R. S. S.

Une des caractéristiques de l'État totalitaire, qui découle de son caractère dictatorial, se trouve dans la suppression des libertés civiques. La Constitution soviétique, de même qu'elle fait parade d'un droit électoral démocratique, prétend aussi qu'elle assure ces libertés. Mais encore ici, il s'agit d'un faux semblant.

« Conformément aux intérêts des travailleurs, dit l'article 125, et afin de renforcer le régime socialiste, sont garanties aux citoyens :

« a) la liberté de la parole,

« b) la liberté de la presse,

« c) la liberté de réunion et de meeting,

« d) la liberté de défilé et de manifester dans les rues. »

Avant de lire la fin de cet article, remarquons que ces libertés ne sont garanties que dans le but précis de renforcer le régime socialiste. Elles ne sont pas accordées si le but est autre, si, par exemple, les travailleurs, las du régime socialiste comme ils le sont pour la plupart en U. R. S. S., désirent revenir au régime de la propriété individuelle et de la liberté réelle.

« Ces droits sont assurés aux citoyens par l'État, mettant à la disposition des travailleurs et de leurs organisations les imprimeries, les stocks de papier, les édifices publics, des bureaux de postes, télégraphes et téléphones, et les autres conditions matérielles nécessaires à l'exercice de ces droits. »

Exercice qui n'est autorisé, ne l'oublions pas, que dans le but de renforcer le régime socialiste. L'État seul, c'est-à-dire le parti communiste qui s'identifie avec lui, est en situation de procurer les éléments matériels nécessaires à cet exercice, car il détient tous les moyens d'expression et de manifestation de ces droits: imprimerie, stocks de papier, lieux de réunion, etc. Il est évident qu'il les accordera ou les refusera selon que l'exercice de ces droits lui paraîtra, dans chaque cas particulier, comme de nature à renforcer ou non le régime socialiste.

On est en droit de s'étonner des protestations bruyantes des communistes et de leurs amis (et du vote du Congrès socialiste de Winterthur) lorsqu'en temps de guerre, des États non communistes, la Suisse en particulier, leur expliquent, pour la sécurité intérieure et extérieure de l'État, une règle si minutieusement et rigoureusement exprimée dans la Constitution stalinienne. En U. R. S. S., avec un arbitraire complètement absent en pays d'Occident des procédés de la police, la N.K.V.D. — dont le nom a remplacé les étiquettes précédentes de la police politique Gougobez, G. P. U., Tchéka, — renseigne immédiatement les organes de l'État sur ceux qui demanderaient à exercer l'un ou l'autre des « droits » énumérés à l'article 125.

Voici comment la *Pravda* du 26 juin 1936 a donné avec sa brutalité coutumière la seule interprétation possible de cet article:

« Celui qui se pose pour but d'ébranler le régime socialiste et de saper la « propriété socialiste » est un ennemi du peuple. Il ne recevra pas un chiffon de papier, il ne passera pas la porte d'une imprimerie pour réaliser ses lâches desseins. Il ne trouvera ni salle, ni chambre, ni coin pour verser oralement le poison de sa parole. »

Le travail est, de par la Constitution, obligatoire pour tous en U. R. S. S. Dans cet État d'ouvriers et de paysans, la liste des « libertés assurées aux citoyens » ne comporte pas celle de faire grève et pas davantage la liberté d'établissement, qui comporte le droit de changer de domicile et par conséquent de lieu de travail. Les intérêts de l'État, seul patron, pourraient s'en trouver compromis.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE EN U. R. S. S.

La liberté religieuse est la plus sacrée et la plus précieuse des libertés individuelles. Sous la Constitution qui précéda la Constitution stalinienne, d'innombrables martyrs ont dû témoigner de leur foi et pourtant cette Constitution était plus libérale dans sa lettre. C'est dire qu'ici encore la loi fondamentale de l'État soviétique n'était déjà qu'un faux semblant. Elle l'est toujours. « Le parti, a dit Staline, ne peut rester neutre vis-à-vis de la religion parce que la religion est l'opposé de la science. »

Comment a-t-il transcrit dans la Constitution, pour lui donner un effet pratique, cet aphorisme quelque peu sommaire ? Il a conservé, à peu près dans les mêmes termes, le premier paragraphe de l'ancienne Constitution :

ART. 124. — « Afin de garantir aux citoyens la liberté de conscience, l'Église en U. R. S. S. est séparée de l'État et l'école de l'Église. »

Ici, comme dans la première partie des précédents articles, on ne saurait formuler d'objection grave. Le second paragraphe de l'ancienne Constitution était ainsi conçu :

« La liberté confessionnelle et de la propagande antireligieuse est reconnue à tous les citoyens. »

Le nouveau texte a substitué aux mots « liberté confessionnelle », les mots « la liberté de pratiquer les cultes religieux » et il a maintenu la liberté de propagande antireligieuse.

La différence peut ne pas apparaître au premier abord : elle est considérable cependant. La liberté de pratiquer le culte c'est seulement l'autorisation d'accomplir les rites qu'il prescrit ; le culte n'est autre chose que l'expression d'une croyance déjà adoptée par ceux qui le pratiquent ; c'est le droit de se rendre dans un édifice religieux et d'y célébrer le culte, mais ce n'est pas le droit d'inviter d'autres personnes non encore croyantes à y assister. La liberté confessionnelle de l'ancienne rédaction était plus large, car elle est la liberté de faire profession de sa

foi religieuse devant ceux qui sont incrédules et par conséquent de chercher ainsi à les gagner à la vérité confessée. C'est, pour les chrétiens, obéir à l'ordre du Christ d'évangéliser toutes les nations. Cette liberté a été supprimée par la Constitution stalinienne. A la vérité, sous l'ancienne Constitution, elle était accordée dans la lettre et refusée dans la pratique. Il ne s'agit point pourtant ici d'une querelle de mots, mais d'une preuve nouvelle que la Constitution stalinienne a accentué le caractère totalitaire de l'U. R. S. S.

Dans l'ancien comme dans le nouveau texte, la propagande antireligieuse est seule autorisée; il ne s'agit pas simplement de la propagande athéiste, mais bien de la propagande contre la religion.

Ainsi la Constitution stalinienne reflète exactement la pensée de son auteur, qui était déjà celle de Lénine. « Le parti ne peut rester neutre vis-à-vis de la religion. » La lutte contre la religion est maintenue comme un principe inscrit dans la Constitution soviétique. Les Sans-Dieu militants continueront donc à bénéficier de la puissance de l'État, tandis que l'Église, ne possédant même plus, en principe, la liberté confessionnelle est condamnée, vis-à-vis de l'athéisme, à la neutralité, bien plus à la passivité totale.

Dans sa lettre comme dans son esprit, la Constitution stalinienne maintient donc et renforce l'hostilité fondamentale de l'État soviétique à l'égard de toute religion.

D'autant plus que la liberté de la pratique du culte est rendue illusoire par le fait que la majeure partie des édifices religieux ont été détruits ou profanés par la nouvelle destination que l'État leur a donnée; le clergé a succombé presque entier aux persécutions dirigées contre lui; les fidèles, dans un État qui ne les voit pas d'un bon œil et qui accapare toutes les forces économiques, ne peuvent ni reconstruire les églises détruites, ni même entretenir celles qui, çà et là, sont encore debout, ni enfin subvenir aux besoins matériels les plus simples des rares ministres du culte qui n'ont pas été fusillés ou déportés. Si, à l'intention de la propagande auprès des Anglo-Américains, quelque cérémonie religieuse est célébrée avec apparat en U. R. S. S., on peut être certain que les officiants ont pris avec le régime des accommodements qui ne cadrent guère avec l'absolu impératif de la foi orthodoxe.

Le bureau d'information soviétique a annoncé le 5 septembre 1943 que Staline avait autorisé la réunion d'un concile

des évêques pour l'élection du patriarche de toute la Russie et la constitution d'un Saint-Synode. Cette autorisation est conforme à « la liberté de pratiquer les cultes religieux » prévue par la Constitution, mais elle ne rend pas la liberté à la propagande religieuse, à l'évangélisation, qui reste interdite, tandis que la propagande antireligieuse demeure inscrite dans la Constitution stalinienne et est toujours conduite par Yaroslavsky, chef des Sans-Dieu militants¹.

D'autres autorisations du même genre que celle qui vient d'être annoncée seront sans doute encore données pour tromper sur la véritable attitude du régime soviétique à l'égard de la religion. Mais l'article 124 de la Constitution reste inchangé et à Moscou, qui compte des millions d'habitants, il n'y a que vingt-cinq églises encore intactes où le culte puisse être célébré.

Est-ce vraiment, ainsi que l'affirme Staline, parce que la religion est l'opposé de la science, que l'État soviétique la combat par une disposition constitutionnelle? N'est-ce pas plutôt parce que la religion, mettant la personne humaine au bénéfice des droits les plus sacrés, l'État totalitaire qui l'annihile au contraire et l'asservit, ne peut tolérer une doctrine aussi contraire à la sienne? La religion inspire la morale, mais l'État totalitaire prétend être lui-même toute la morale et ne connaît d'autre éthique que celle qui assure son existence anonyme, insensible, inhumaine.

L'attitude d'un régime politique et social vis-à-vis de la religion et de la liberté confessionnelle est la pierre de touche de sa valeur morale, de son attitude vis-à-vis de la personne humaine, de sa conception de la liberté; s'il ne respecte pas ce droit sacré entre tous, il n'en respectera aucun autre. Un seul régime, nous l'avons vu, a fait exception à cette règle, c'est le totalitarisme fasciste qui a respecté la religion.

L'EXPANSION COMMUNISTE HORS DE L'U. R. S. S.

L'examen qui vient d'être fait des articles de la Constitution stalinienne démontre que l'État soviétique répond à toutes les caractéristiques de l'État totalitaire. C'est évidemment enfoncer une porte ouverte, mais beaucoup aujourd'hui le nient.

Ainsi donc, la lutte à mort qui se livre à l'est de l'Europe met aux prises les deux grandes puissances totalitaires. Si l'U. R. S. S. l'emporte, l'opposition de principe qui sépare les

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, le chef des Sans-Dieu est décédé. (E.S.P.)

Anglo-Américains de la conception de l'État totalitaire, qui les pousse à sa destruction, cette opposition rencontrera un nouvel objectif et cela d'autant plus que l'U. R. S. S. ne cache pas ses visées; elle veut l'hégémonie, pour le moment sur l'est européen, de la Baltique à la mer Égée, en attendant la suite. La Constitution stalinienne apporte la preuve des ambitions universelles de l'U. R. S. S. en décrivant, à l'article 143, son emblème:

« L'emblème de l'U. R. S. S. se compose de la faucille et du marteau sur un globe terrestre représenté dans les rayons du soleil et encadrés d'épis, avec l'inscription, dans les langues des Républiques de l'Union: Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! »

Pourquoi le globe terrestre? Pourquoi ne pas se contenter du domaine russe qui occupe la sixième partie de ce globe? La part est déjà belle. Et pourquoi cette devise? N'est-elle pas un appel, une incitation à la révolution communiste dans tous les pays, une intrusion dans les affaires intérieures des autres États? Staline lui-même a introduit dans son rapport déjà cité cette phrase significative: Cette Constitution « sera un document attestant que ce qui a été réalisé en U. R. S. S. peut très bien l'être dans les autres pays » et cette déclaration a été accueillie, selon la *Correspondance internationale*, par les « bruyants applaudissements en rafale » de ses auditeurs.

Le globe terrestre éclairé par le soleil soviétique, la devise « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » ce ne sont ni une image vaine, ni un appel platonique. L'histoire du monde entier montre Moscou à l'œuvre dans tous les pays depuis la création du Komintern. Si Staline a dissous ce dernier, c'est pour donner le change: le Comité exécutif du Komintern s'est mué en une Commission de liquidation dont Dimitroff, secrétaire général de ce Comité, est devenu le président; dès lors, l'expansionnisme communiste a préparé de plus en plus fort ses conquêtes et c'est même depuis la dissolution du Komintern que ces préparatifs ont été renforcés et ont provoqué sans doute, plus rapidement qu'on le prévoyait, la manifestation de l'opposition entre les buts de guerre de l'U. R. S. S. et ceux des puissances anglo-américaines.

La « Commission de liquidation du Komintern » a pris à sa charge la continuation des rapports permanents qu'entretenait l'ancien Comité exécutif avec les trente-deux partis communistes existants dans le monde. Il a déjà lieu d'être satisfait: le parti

communiste a retrouvé l'existence légale en Algérie où, selon une correspondance envoyée à l'organe communiste anglais, le *Daily Worker*, il a pris pied très solidement et s'appuie sur des éléments révolutionnaires français, arabes, kabyles et juifs. En France, l'action du parti communiste est, on le sait, loin d'être négligeable. La chute du régime fasciste a permis au parti communiste italien de se regrouper et il passe pour être le mieux organisé du royaume parce que possédant l'organisation la plus solide, les chefs les plus capables, les plus rompus aux luttes politiques par vingt années d'activité clandestine, secondée par Moscou.

Le commissariat soviétique des Affaires étrangères a créé le comité allemand de libération, manifestant ainsi sans ambages que c'est l'État totalitaire soviétique qui « libérera » l'Allemagne du totalitarisme nazi et répondant d'avance à la question que nous posions au début de cette étude: qui réorganisera l'Allemagne socialement, politiquement, ethniquement? Le commissariat des Affaires étrangères ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Il a formé un comité italien de libération qui voudra sans doute « collaborer » avec l'Amgot, et un comité polonais de libération; il a établi à Moscou un secrétariat permanent des congrès panslaves, sous la direction d'un général soviétique; sous prétexte de panslavisme, ce secrétariat entretient l'agitation en Bulgarie, en Yougoslavie contre Mikhaïlovitch, en Tchécoslovaquie. Un centre communiste finlandais travaille d'U. R. S. S. dans le même sens. Des gouvernements soviétiques sont prêts à rétablir dans les trois États baltes le totalitarisme à la mode bolchévique. Quant à l'Espagne, Moscou y prépare sa revanche, de loin il est vrai, puisque c'est au Mexique qu'un gouvernement espagnol rouge a été formé. En Suisse, la commission de liquidation du Komintern a autorisé le parti communiste illégal à se fondre dans la non-moins illégale Fédération socialiste suisse de Léon Nicole, afin d'unifier et d'augmenter les effectifs révolutionnaires et de leur donner plus d'allant dans le noyautage du parti socialiste.

En liaison avec le commissariat des Affaires étrangères, le commandement de l'armée rouge organise d'ores et déjà les cadres et les premiers combattants d'armées rouges allemande, polonaise, tchèque, recrutés parmi les prisonniers de guerre.

Ainsi donc, en Europe, l'U. R. S. S. a déjà ses batteries prêtes pour le moment décisif et il est évident qu'elles seront dirigées contre les Anglo-Américains. C'est une course de vitesse

qu'il s'agit de gagner et qui explique l'énergie implacable avec laquelle le maréchal Staline conduit la guerre, au front et à l'arrière. Il faut arriver avant les Alliés à Berlin, au milieu d'un peuple affaissé, d'une révolution grondante dans les masses et de millions d'ouvriers et de prisonniers de guerre étrangers accablés par leur infortune et prêts à la révolte. De là, on tiendra tête victorieusement aux Anglo-Américains et la poigne totalitaire soviétique aura remplacé la poigne des nazis.

L'U. R. S. S. ET LES ÉTATS BALTES (1940-1941)

Si l'on veut comprendre ce qu'est la poigne soviétique, il faut lire l'article publié dans la revue britannique *Nineteenth Century and after*, numéro de juillet 1943, sous la signature d'Elma Langerfield. Nous le résumerons ici, car il est impossible de passer sous silence ce que son auteur raconte à ses lecteurs britanniques.

Selon l'article 13 de la Constitution soviétique, l'U. R. S. S. est une union d'États constituée sur la base de l'association volontaire de républiques soviétiques ». Leur constitution devra être construite en pleine concordance avec la Constitution de l'U. R. S. S. On va apprendre, par ce qui s'est passé en 1940-1941 dans les États baltes, ce que signifie à Moscou l'expression « association volontaire ».

Envahis en flagrante violation du droit international, occupés par l'armée rouge, ces États ont vu se jouer sur leur sol la tragique comédie des élections aux Soviets, destinées à consacrer leur « association volontaire » à l'U. R. S. S. De quelle manière ces élections ont été préparées, on le voit clairement dans l'article de la *Nineteenth Century and after* : ceux qui votaient pour les candidats soviétiques, recevaient un passeport timbré à l'encre rouge, les autres un passeport timbré à l'encre bleue, violette ou verte selon l'époque où ils seraient déportés.

De juin 1940 à juillet 1941, suivant la même source britannique, cent cinquante mille Baltes furent déportés dans les contrées de l'U. R. S. S. où la nature est la plus hostile à l'homme, et jusqu'aux confins du Pacifique. Les listes de proscriptions établies, les victimes marquées par la couleur du timbre de leur passeport, la police politique soviétique procéda par rafles systématiques dans les villes et les villages. Les agents arrivaient soudainement, après minuit, donnaient aux malheureux vingt minutes pour s'habiller et prendre ce qu'ils pouvaient de bagages et de provisions de bouche, séparaient le chef de famille

des siens et parfois la mère de ses enfants, et entassait ce troupeau misérable sur des trucks. Ainsi se répétaient dans les États baltes, il y a deux ans, ces scènes affreuses de déportation qu'ont vécues des millions de Russes dès après 1918.

D'abord ce furent les intellectuels, hommes politiques, juristes, médecins, savants, artistes et prêtres, qui prirent le chemin de l'exil, puis les ouvriers, les artisans, les paysans. Au printemps de 1941, commencèrent les déportations en masse dont le total devait atteindre la moitié de la population si l'invasion allemande n'avait pas remplacé la tyrannie soviétique par le joug nazi.

Un million de Polonais, des provinces de l'Est de la Pologne, subirent un sort semblable.

La *Nineteenth Century* reproduit plusieurs lettres écrites par des déportées, toutes des femmes cultivées, géographe, historienne, juriste, économiste, philologue, qui abattent des arbres dans la toundra et partagent une misère sordide avec leurs enfants, quand on a bien voulu les leur laisser. L'une d'elles, de la profondeur de l'abîme où elle est plongée, laisse échapper dans sa lettre cette profession de foi saisissante :

« Déchargez-vous sur Dieu de tous vos soucis, car lui-même prend soin de vous. » (1^{re} Épître de l'apôtre Pierre, v, 7.)

Être délivrés du joug nazi pour retomber sous la tyrannie soviétique est pour les Baltes et les Polonais une perspective tragique et pour eux, plus angoissante encore que pour les autres pays, se pose la question : qui réorganisera l'Europe ?

EN RUSSIE ?

La Russie elle-même, malgré ce que l'on pourrait conclure de l'héroïsme des armées combattantes sous le haut commandement du maréchal Staline, aspire secrètement, de toute son âme, à sa libération du régime soviétique. Beaucoup de soldats russes se battent vaillamment parce qu'ils espèrent que l'après-guerre leur apportera des conditions d'existence moins pénibles. C'est du moins ce qu'ont affirmé des prisonniers de guerre russes. De source britannique, on a appris aussi que les paysans de l'Ukraine haïssent le régime communiste, qu'ils avaient accueilli les Allemands en libérateurs et qu'ils ont été douloureusement désillusionnés lorsqu'ils ont découvert en eux des oppresseurs. Mais il est une preuve plus générale et plus indiscutable encore de l'opposition fondamentale du peuple russe

au régime soviétique et elle se trouve précisément dans ces articles de la Constitution que nous avons étudiés et qui n'auraient aucune raison d'être si le régime soviétique était accepté par la majorité de la population. Par ces articles, l'État totalitaire prend toutes les précautions pour ligoter l'opinion publique, pour empêcher l'opposition de s'exprimer et l'on sait de quelle manière sanglante celle-ci a été réduite au silence lorsque naguère elle s'est manifestée dans les milieux dirigeants du parti communiste russe. L'acrimonie rageuse avec laquelle l'article de la *Pravda*, que nous avons cité, s'exprime au sujet des adversaires du régime socialiste soviétique, n'est autre chose que l'aveu de la puissance de leur opposition latente et de la crainte constante qu'ont les dirigeants de son explosion. Cela est d'autant plus remarquable que le régime socialiste existe depuis vingt-cinq ans et qu'il a commencé par éliminer avec la plus grande rigueur, tous ceux qui pouvaient lui résister, nobles et bourgeois, intellectuels et koulaks, ces paysans tant haïs du régime.

La Russie aussi soupire après sa libération de l'oppression totalitaire qui l'écrase depuis un quart de siècle. Pour elle aussi la question de savoir qui réorganisera l'Europe, revêt une importance capitale, car si c'est l'U. R. S. S., cela signifie que la chape de plomb du totalitarisme rouge pèsera plus lourdement encore sur elle et sur tous les Slaves et que toute leur d'espoir s'éteindra dans la nuit soviétique.

CONCLUSION

Ainsi que nous en avons informé nos lecteurs, nous avons dû rédiger cette mise en garde, en partant de l'éventualité de la défaite finale des armées de l'Axe. Si l'avenir réalise cette éventualité, la question que nous avons posée dépassera toutes les autres par sa gravité, son ampleur et l'urgente nécessité de lui donner une solution qui sauve l'Europe du bolchévisme.

Pendant que ces lignes sont écrites, MM. Churchill et Roosevelt la discutent à Washington, puisque, selon les informations parvenues, ils examinent ensemble les rapports futurs entre leurs nations respectives et l'U. R. S. S. Il est vrai que d'ici à la fin de la guerre ou très vite après, une transformation fondamentale pourrait se produire en Russie, qui transformerait à son tour la situation européenne. Mais les indices en sont encore fragiles. On ignore en quels termes le maréchal Staline et les autres généraux russes se trouvent, l'un vis-à-vis des autres.

Militarisée quasi totalement, l'U. R. S. S., en démobilisant, retrouvera-t-elle sa physionomie d'avant-guerre et ses chefs communistes? Aujourd'hui elle fait la guerre et elle la fait en déployant des efforts gigantesques. Le patriotisme russe, l'esprit militaire sont ressuscités et devenus puissants. Quelle influence auront-ils à l'avenir sur le sort de la Russie, c'est un mystère que l'on ne peut percer. Il est donc préférable de se préparer au pire et, s'il ne se produit pas, le soulagement et l'espoir en seront d'autant plus grands et plus légitimes.

C'est probablement parce que l'on envisage malgré tout de grosses difficultés, qu'à Londres et à Washington, on se montre opposé à tout gaspillage de troupes et en même temps si prodigieusement actif dans l'accroissement d'un matériel de guerre déjà colossal. Il faudra pouvoir, le moment venu, montrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir. L'état économique fort critique de l'U. R. S. S., que les Américains et les Britanniques connaissent mieux que tous autres étrangers, ne sera pas non plus sans exercer une grande influence.

M. Churchill a situé, dans son discours de Québec, la Grande-Bretagne et l'Empire britannique à une grande hauteur morale. Il a dit entre autres:

« Nous avons accepté notre tâche parce que le devoir et l'honneur nous y appelaient.

« Mais voyez comme ceux qui s'écartent de la véritable voie sont déçus et punis.

« Il est donné à un grand nombre de gens simples de savoir chaque jour quel est leur devoir.

« Si le Dieu tout-puissant, dans sa miséricorde, allégeait ou raccourcissait nos efforts et la tourmente de l'humanité, tous ses serviteurs lui en sauraient gré. »

Après avoir prononcé ces paroles qui revendiquent pour l'Empire britannique l'honneur mérité d'avoir accompli et d'accomplir son devoir dans les circonstances les plus difficiles, l'honneur aussi de savoir chaque jour quel est son devoir et de ne pas s'écarter de la véritable voie, le Premier ministre a conclu en ces termes:

« Que le monde entier puisse, avec espoir, avec confiance, avec bon sens et dans une expérience chèrement acquise, se détourner de la guerre vers une paix durable. »

Ces affirmations si hautes, ce vœu si solennel dans sa simplicité, M. Churchill les a exprimés en cette cité de Québec

où tout évoquait, devant ses yeux et à ses oreilles, le libéralisme anglo-saxon: devant ses yeux, les églises et les couvents catholiques romains; à ses oreilles, la langue française canadienne qui a gardé toute la saveur du vieux parler de jadis. Religion et langue qui n'étaient ni l'une ni l'autre celles du vainqueur, lorsqu'en 1763 l'Angleterre conquit cette colonie française, mais qu'elle a laissées fleurir en toute confiance et en toute liberté, attachant ainsi à la couronne britannique l'indéfectible fidélité des Canadiens.

Ce grand exemple de respect de la personnalité humaine et de l'indépendance des collectivités humaines agrégées à l'Empire britannique, a été donné de nouveau en Afrique du Sud, après la guerre des Boers par la Grande-Bretagne.

C'est pourquoi les peuples européens, subjugués ou menacés par deux grands États totalitaires, regardent avec espoir et confiance vers elle et vers les États-Unis. Ils ont l'ardent désir de retrouver leur indépendance et de connaître de nouveau un des plus précieux parmi les bienfaits apportés par le christianisme: le respect de la personnalité humaine. Dieu veuille que, sans être obligés de recourir de nouveau à la force des armes, ces deux grandes nations, dont le discours de Harvard a fait prévoir l'alliance durable, puissent rendre à toute l'Europe ces biens inestimables!

Car la paix vient de Dieu seul. M. Churchill l'a affirmé à Québec: « Si, a-t-il dit, le Dieu tout-puissant, dans sa miséricorde, allégeait ou raccourcissait nos efforts et la tourmente de l'humanité, tous ses serviteurs lui en seraient reconnaissants. »

Après la première guerre mondiale, les hommes ont tenté de reconstruire seuls le monde en créant la Société des Nations; elle a sombré dans l'impuissance après que son Conseil eut été présidé par le représentant de l'U. R. S. S. athée. Ainsi s'est vérifiée la parole antique du Psalmiste:

« Si l'Éternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent travaillent en vain. »

Le Christ est le Prince de la Paix. Tant qu'il ne pourra pas de nouveau être annoncé à tous les peuples mutilés et obéi librement, de l'Atlantique au Pacifique, la paix durable ne s'établira pas sur les vieux continents d'Europe et d'Asie.

La politique de l'U. R. S. S. ¹

Depuis le commencement de la guerre germano-soviétique, plusieurs bulletins *E. I. A.* ont été consacrés à l'exposé des conséquences de cette guerre du point de vue de la question bolchéviste. Le dernier de ces bulletins a paru au printemps 1943.

On y rappelait la situation en Russie à la veille de la guerre; les thèses nationales-socialistes la concernant, le plan d'action germanique, la ligne de conduite des dirigeants soviétiques et allemands après le déclenchement des hostilités; le renforcement du gouvernement et de la puissance militaire soviétique, notamment du fait de la politique appliquée aux régions russes occupées. On y constatait enfin que la campagne de Russie, telle que l'avaient envisagée les milieux dirigeants du Reich en 1941, avait pratiquement échoué. Les événements qui se sont produits durant l'été et l'automne 1943 n'ont fait que confirmer ce fait. Non seulement les Russes ont arrêté l'avance allemande, mais ils ont contre-attaqué sur l'ensemble du front et ont refoulé les armées du Reich vers l'ouest en libérant la majeure partie des territoires occupés.

Ces succès militaires ont eu des répercussions importantes dans le domaine de la politique étrangère officielle des Soviets et du mouvement communiste mondial qui s'appuie sur cette politique. De la défensive, celle-ci passe de plus en plus à l'*offensive*. Il paraît d'autant plus intéressant d'examiner à nouveau la situation dans son ensemble. On se rendra mieux compte alors des perspectives d'avenir du mouvement révolutionnaire mondial, dont jusqu'en mai 1943 Moscou revendiquait officiellement la responsabilité et qu'elle continue aujourd'hui à exploiter à ses fins, quoique selon des méthodes un peu modifiées.

Il y a lieu de relever du reste que si Moscou reste la Mecque du mouvement communiste international, les conséquences désastreuses de la guerre et de la situation qui s'est créée dans les pays occupés ont fait davantage ces dernières années pour renflouer le bolchévisme que le Komintern lui-même.

Les nouvelles concernant « l'évolution » de l'U. R. S. S. et les « réformes » staliniennes répandues et commentées à tort et

1. Article paru dans le Bulletin d'Information *E. I. A.*, Genève, décembre 1943.

à travers dans la presse continuent à créer une confusion considérable dans les esprits. Voici un tableau qui dispense de longs commentaires.

Réformes staliniennes du temps de guerre

Recours à la propagande nationale et patriotique.
Changements dans le commandement de l'armée.
Rétablissement du « Corps des officiers ».
Suppression des commissaires politiques.
Rétablissement des régiments de la garde.
Rétablissement d'écoles militaires secondaires avec internats (ancien corps de cadets-écoles de Souvoroff).
Introduction de décorations honorant d'anciens chefs militaires (Alexandre Newsky, Souvoroff, Koutouzoff).
Nomination du métropolite Serge, patriarche de Russie.

Ce qui est maintenu

La Constitution stalinienne.
Le monopole du Parti communiste et de la doctrine marxiste totalitaire.
Le programme d'enseignement public d'inspiration communiste.
La direction politique de l'armée.
L'étatisation de l'industrie et du commerce.
Le collectivisme agraire.
Les décorations communistes de l'Étoile rouge, de Lénine, etc.
L'Union des Sans-Dieu militants.

Il est évident que les « réformes » répondent en premier lieu aux besoins de la guerre. Rappelons que si les commissaires dans l'armée ont été officiellement supprimés, ils ont été tous incorporés dans le corps des officiers et leurs fonctions spéciales ont été simplement attribuées aux adjoints des commandants respectifs. La « Direction politique de l'armée » est maintenue, ce qui est confirmé de source officielle soviétique, pas plus tard qu'en octobre 1943.

En ce qui concerne l'autorisation donnée par Staline de nommer un patriarche en la personne du métropolite Serge, cette question a été déjà abondamment commentée. De tous ces commentaires de sources les plus diverses, on peut tirer objectivement cette conclusion: il s'agit de la part du dictateur d'un acte qui correspond aux buts de sa politique intérieure du temps de guerre et de sa politique étrangère de coopération avec les Anglo-Saxons et d'expansion projetée dans les Balkans.

Les paragraphes respectifs de la Constitution restreignant la liberté religieuse n'ont pas été abolis et d'après le témoignage

autorisé de l'archevêque d'York, le gouvernement soviétique reste areligieux. La « propagande religieuse », c'est-à-dire l'évangélisation et l'enseignement religieux, reste interdite comme par le passé. L'archevêque a toutefois constaté une plus grande tolérance à l'égard de l'Église, ce que du reste l'E. I. A. n'a pas manqué de relever dès 1942.

D'une part, le gouvernement soviétique a des tâches plus urgentes à accomplir en temps de guerre qu'à lutter contre la religion et, d'autre part, les exigences de la guerre ont obligé les autorités soviétiques à tenir compte des sentiments religieux d'une partie considérable de la population. D'ailleurs, l'accord en question a été passé avec un dignitaire de l'Église orthodoxe connu depuis longtemps en tant que « collaborationniste ». Aucune information n'a été reçue concernant la libération éventuelle des porte-parole de l'Église confessionnelle, « Église des catacombes » comme on l'appelle en Russie.

On constatera d'emblée qu'aucune des « réformes » n'affecte les bases de l'État soviétique. Cela ressort des faits énumérés sous la rubrique « Ce qui est maintenu ». Ni la presse soviétique ni aucun écrit soviétique officiel ne les ont mis en question jusqu'ici.

Il est particulièrement important de relever que la presse soviétique annonce le retour dans les régions libérées de l'occupant des anciens fonctionnaires soviétiques et le rétablissement intégral de toutes les anciennes administrations. Le système des kolkhoses et des sovkhoses y est également rétabli. Là où les fabriques et usines n'ont pas été détruites et peuvent être remises en marche, tout se passe comme avant la guerre.

En résumé, on ne peut que constater que l'État soviétique demeure aujourd'hui comme hier totalitaire, à base étatiste-communiste, et que le parti communiste continue de l'inspirer et de le diriger comme précédemment.

Mais ceci ne nous donne pas une caractéristique complète de l'État soviétique actuel. Celui-ci présente un trait original que les apôtres du socialisme et du communisme n'avaient certes pas prévu: l'absolutisme monarchique stalinien, clé de voûte de l'empire soviétique. L'U. R. S. S. actuelle présente donc l'aspect d'une monarchie ou d'une tyrannie absolue basée sur un régime étatiste-communiste totalitaire.

Il est important de souligner qu'au fur et à mesure que la position de Staline et de son gouvernement s'est consolidée par suite des succès de l'armée rouge, la propagande communiste

proprement dite s'est à nouveau intensifiée. On sait qu'elle avait été reléguée à l'arrière-plan au moment des grandes difficultés militaires, lorsque le régime voyait dans le réveil national le principal espoir de salut.

Actuellement, il s'agit de consolider et de renforcer le prestige du parti communiste en inculquant aux masses qu'avec son chef Staline, il a été le principal artisan de la résistance et de la libération du pays. L'adulation de la personne de Staline lui-même dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

La presse soviétique nous apprend que cette campagne est particulièrement active dans les régions réoccupées par l'armée rouge, vers lesquelles sont dirigées de nombreuses équipes de propagandistes et où sont distribuées d'innombrables publications de propagande communiste. A signaler aussi l'intense propagande à l'occasion du récent — le cinquième — anniversaire de la parution de l'*Histoire du Parti communiste*, par Staline. Voici la conclusion d'un communiqué soviétique officiel consacré à ce jubilé, paru dans la presse de Moscou :

« Maintenant, lorsque l'armée rouge inscrit l'une après l'autre des pages brillantes dans le livre de ses victoires et chasse comme une immense avalanche les légions hitlériennes, le rôle du Parti de Lénine-Staline apparaît d'une façon encore plus grandiose, car c'est lui qui a organisé et éduqué l'armée du peuple soviétique et l'a inspirée pour la victoire. » (*Izvestias*, 3 mars 1943.)

Tel est le mot d'ordre officiel actuellement en vigueur. Il mérite l'attention du point de vue de la politique future intérieure et extérieure de Moscou. Tandis que le pays semble rechercher une sorte de synthèse entre son passé national et ses expériences récentes, les milieux communistes commencent à ressentir une certaine appréhension devant les progrès du courant national auquel leur propre chef s'était pourtant vu contraint de recourir. Ce courant pourra-t-il être endigué et canalisé à sa guise, par le parti ? Le parti en sera-t-il submergé ? Ou bien le parti lui-même « dégénérera-t-il » en un sens national sous les coups des événements prodigieux que vit la Russie ? L'avenir seul fournira la réponse. Ce qu'il y a lieu de constater pour le moment, c'est que les circonstances ont favorisé jusqu'à présent le parti au pouvoir et la dictature personnelle de Staline. Le rôle des *Willens-menschen*, organisateurs de la défense — et il y en a beaucoup parmi les communistes — a été en vérité considérable. Le Parti communiste en bénéficie dans

la mesure des succès de l'armée dus en premier lieu à la volonté inébranlable de tout le peuple russe de refouler l'envahisseur du territoire national.

Tel est, brièvement résumé, le régime soviétique et les courants qui se manifestent dans le pays sous l'influence de la guerre en cette fin d'année 1943. Passons maintenant au chapitre de la politique étrangère.

En recoupant les informations de sources diverses, on peut se faire actuellement une idée plus ou moins précise du programme de la politique extérieure des Soviets. Il peut se résumer comme suit :

La Carélie et la Finlande orientale, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, la Pologne orientale¹, la Bessarabie et la Bukovine doivent être réannexées à l'U. R. S. S. (*Pravda*, 6 mars 1943 et discours de Staline du 6 novembre 1943.)

Des traités d'alliance et d'assistance devront être conclus, d'abord avec M. Benès pour la Tchécoslovaquie et ensuite avec d'autres États danubiens et avec les pays balkaniques, ainsi qu'avec une Pologne placée sous contrôle soviétique. L'U. R. S. S. vise à se ménager ainsi une zone d'influence dans toute l'Europe centrale et orientale et dans les Balkans, ainsi qu'un passage libre vers la Méditerranée. Une issue devra lui être assurée également vers l'Atlantique, par le nord, ce dont la Finlande fera les premiers frais.

Il s'agit là, évidemment, d'un plan d'ensemble, dont les détails ne peuvent encore être précisés et qui pourra être modifié suivant les circonstances. C'est l'armée rouge qui jouera le rôle déterminant dans son exécution finale, soit en intervenant directement, soit en appuyant les efforts de la diplomatie et des milieux et organisations pro-soviétiques des pays entrant dans la zone d'influence de l'U. R. S. S.

Quels sont les organes d'exécution de cette politique étrangère soviétique ? Il s'agit de distinguer entre les organes officiels du commissariat des affaires étrangères et les organisations auxiliaires, dont le but consiste à favoriser l'aboutissement des efforts de la diplomatie soviétique en préparant le terrain, en créant des faits accomplis, en exerçant une pression sur les gouvernements alliés ou ennemis, dans un sens favorable à l'U. R. S. S.

1. Il y a lieu de rappeler que la France et la Grande-Bretagne avaient déclaré la guerre à l'Allemagne parce que cette dernière avait envahi la Pologne occidentale, tandis que l'U. R. S. S. occupait ses marches orientales.

On sait que V. Molotoff, l'un des lieutenants communistes les plus fidèles du dictateur, en est le titulaire. Par suite de la guerre, une série de légations et de consulats soviétiques ont dû être fermés dans les pays ennemis ou occupés. Par contre, de nouvelles représentations de l'U. R. S. S. ont été installées dans les dominions britanniques et en Amérique du Sud. Voici la liste des missions diplomatiques soviétiques actuelles: États-Unis, Angleterre, Canada, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Suède, Bulgarie, Chine, Japon; en Amérique du Sud: Cuba, Uruguay. Chacune de ces missions diplomatiques, secondées par des consulats, dispose d'un personnel nombreux. Il faut y ajouter les missions spéciales, militaires et commerciales. Rappelons, enfin, la Commission européenne de Londres et la Commission de contrôle pour l'Italie à Alger. Vichinsky, commissaire adjoint au commissariat des Affaires étrangères, est nommé chef de la délégation soviétique dans cette dernière commission, et Gousseff, ambassadeur de l'U. R. S. S. à Londres, participe à la Commission européenne. En outre l'U. R. S. S. est représentée auprès du Comité français d'Alger par Bogomoloff.

Parmi les organisations auxiliaires¹, il y a lieu d'indiquer en premier lieu les partis communistes, qui ne forment du reste dans chaque pays que le noyau de toute une série d'organisations. Ces dernières sont aujourd'hui particulièrement nombreuses en Angleterre et aux États-Unis. Citons, à titre d'exemples, le Conseil pour l'amitié soviéto-américaine qui déploie ces temps derniers une vive activité à travers les États-Unis, destinée à faire pression sur le gouvernement et l'opinion publique. Relevons que dans les pays alliés de l'U. R. S. S., la diplomatie soviétique a réussi à obtenir la suppression de l'interdiction des partis communistes. Cela a été le cas notamment au Canada, en Afrique du Sud, en Australie, aux Indes britanniques, en Afrique française. Le chef du Parti communiste américain, qui était en prison au moment de l'entrée en guerre des États-Unis, a été libéré sur l'intervention de la diplomatie soviétique. La presse vient de mettre en relief le rôle important que jouent les communistes en Afrique du Nord auprès du Comité d'Alger et l'arrivée de Moscou de chefs communistes

1. « ... Le Komintern, qui fut officiellement dissous il y a peu de temps, est maintenant un Congrès permanent, représentant les mouvements communistes et progressifs de tous les pays. » (*The Nineteenth Century and After*, septembre 1943, « Integration or disintegration ».)

bien connus, Thorez et Marty, membres du Comité exécutif du Komintern.

Les partis communistes, ainsi que leurs organisations auxiliaires, sont en liaison officieuse avec les représentations diplomatiques soviétiques, et maintiennent d'autre part un contact plus ou moins direct avec le « Comité de liquidation du Komintern » à Moscou, notamment par l'entremise de l'organisation internationale auxiliaire du communisme, le « Secours rouge ».

Rappelons que depuis la publication de l'acte de dissolution du Komintern, on a appris, notamment de source britannique, que Dimitroff avait fait connaître simultanément aux partis communistes que cet acte n'était qu'une simple manœuvre tactique et que la liaison et la coordination des divers organes du mouvement communiste international devaient être assurées comme par le passé ¹.

De tous les pays neutres et non belligérants, seule la Suède admet encore le fonctionnement d'un parti communiste légal; en Suisse, au Portugal, en Espagne, les partis communistes sont interdits. Dans ces pays comme dans les pays alliés de l'Allemagne ou occupés par elle, les partis communistes et leurs organisations auxiliaires agissent néanmoins secrètement.

Enfin, pour répondre aux buts sus-mentionnés de sa politique extérieure actuelle, Moscou a créé une série de nouvelles organisations auxiliaires d'action et de propagande. Il y a tout d'abord le Comité pan-slave, dont font partie des Tchèques, des Slovaques, des Bulgares, des Serbes, des Croates, des Slovènes et des Polonais. Le Comité est présidé par le général de l'armée rouge Gondouroff. En font partie des représentants connus du communisme slave, tels que Wanda Wassilewska, Dimitroff, etc. L'action de propagande du Comité pan-slave s'effectue au sein de conférences périodiques et à l'aide de nombreux centres de propagande organisés dans les pays slaves par

1. « ... Dans quelques jours, le présidium du Conseil exécutif de l'Internationale prendra une décision de la plus grande portée stratégique. Cette mesure sera prise en vertu de l'article 8 de la résolution finale du Quatrième Congrès mondial de l'Internationale communiste, et nos camarades comprendront que son but est de faciliter le travail d'agitation pour toutes les sections de l'Internationale. Il s'agit en effet de gagner à notre cause toutes les masses de travailleurs. Mais pour un communiste, seules les doctrines de Marx, Engels, Lénine et Staline comptent. Il est nécessaire de le rappeler encore une fois à toutes nos instances, avant que la décision imminente ne soit rendue publique. A l'époque où nous vivons, les luttes économiques et politiques de la classe ouvrière ne peuvent être gagnées que si elles sont dirigées par un centre international. » (*The Tablet*, août 1943.)

les partis communistes respectifs. La radio officielle soviétique lui sert de porte-parole. Les instruments d'exécution du Comité sont constitués par des formations militaires, dites « armées de libération » ou « mouvements de partisans ». Les formations polonaise et tchèque sont incorporées dans l'armée rouge. En Yougoslavie, « l'armée de libération » commandée par le « général Tito », tout en combattant les forces armées de l'occupant, lutte contre les formations nationales du général Mikhaïlowitch. En Grèce, en Macédoine, des bandes armées de partisans rouges s'attaquent aussi bien aux forces bulgares qu'aux forces nationales de ces pays.

Les buts plus lointains de la politique étrangère soviétique visant l'Allemagne, et éventuellement l'Italie, sont servis par le Comité *Freies Deutschland*, le Comité autrichien de libération et le Comité *Italia libera*. Ils se composent de prisonniers de guerre et de réfugiés politiques, qui sont évidemment entièrement entre les mains des Soviets, mais dont certains ne sont pas du tout communistes. Dans ces comités, les éléments communistes assurent la liaison avec les organes centraux soviétiques et communistes et les centres d'action et de propagande dans les pays respectifs.

Tout ce qui vient d'être dit se rapporte à la politique occidentale des Soviets. Quant à leur politique asiatique, il y a peu de nouveau à signaler. Malgré la guerre avec l'Allemagne et l'alliance américaine, les rapports avec le Japon sont maintenus et une ambassade soviétique fonctionne à Tokio. L'adhésion au parti communiste est passible de mort au Japon. Moscou maintient d'étroits rapports avec Tchoung-King, mais soutient simultanément dans la Chine libre le parti communiste chinois et les formations militaires communistes, qui sont cause de fréquentes difficultés pour le gouvernement de Tchiang-Kaï-Chek. L'alliance de l'U. R. S. S. avec la Grande-Bretagne n'empêche pas non plus le parti communiste hindou nouvellement légalisé de poursuivre une activité antibritannique. La concurrence que font les Soviets aux Anglo-Saxons dans le Proche-Orient asiatique, notamment en Iran, est de notoriété publique. Relevons que d'après les déclarations de certains diplomates soviétiques, l'accès libre de l'U. R. S. S. vers le golfe Persique rentrerait également dans le programme actuel de sa politique extérieure.

La menace bolchéviste, après la fin de la « croisade » anti-communiste à l'est, sera-t-elle moins grande ou, au contraire, plus dangereuse que précédemment ? Les pays d'Europe se

trouveront devant un problème angoissant lorsque l'armée rouge avancera à leurs frontières. Les États limitrophes de l'U. R. S. S., qui ont déjà fait l'expérience de l'occupation soviétique, savent dès à présent ce qu'il faut en penser. Ils appréhendent d'autant plus l'avenir qu'ils ne croient pas à l'évolution soviétique et qu'ils savent qu'en cas d'occupation, leur *Gleichschaltung* communiste est inévitable¹. Or, ils sont déjà dangereusement affaiblis par la précédente occupation soviétique et par l'actuelle occupation allemande. Leur rêve d'indépendance est-il définitivement évanoui ?

Dans les pays plus lointains, mais qui dans une certaine mesure pourront rentrer dans la sphère d'influence soviétique, il faut s'attendre également à une recrudescence de la menace révolutionnaire bolchéviste. On le constate déjà dans les pays balkaniques. L'accroissement du prestige politique et militaire soviétique y contribue pour une large part. Lorsqu'on examine les choses de plus près, pour bon nombre de pays européens la situation se présente ainsi: aujourd'hui, l'unique préoccupation est la libération de l'occupant actuel qu'on escompte, à tort ou à raison, dans un proche avenir. Mais en prévision du moment de cette libération, un front de guerre civile est déjà en voie de constitution. Il est formé d'un côté par les partisans de Moscou et tous ceux qui s'inclinent d'avance devant la tutelle communiste et de l'autre par tous ceux qui souhaitent rétablir leur patrie dans la liberté et suivant les traditions nationales.

Mais un observateur attentif décèlera les germes du même processus dans beaucoup d'autres pays. A la question: Le danger bolchéviste y est-il plus menaçant qu'auparavant? on est malheureusement obligé de répondre également par l'affirmative.

Les Allemands sont les premiers à reconnaître qu'en cas d'échec de leur politique, le danger bolchéviste deviendra imminent pour l'Allemagne. On n'a pas besoin d'insister sur les répercussions que ce fait aura dans les pays voisins du Reich. En ce qui concerne les pays libres, adversaires de l'Allemagne, et les pays neutres ou non belligérants, il est difficile de déter-

1. Ils ne sont pas les seuls à le penser: « ... La dissolution du Komintern n'est décidément pas l'abandon du communisme; il est aussi certain que — Komintern ou pas — quel que soit le territoire sur lequel s'étende l'influence du Kremlin, il sera obligatoirement soumis aux réformes administratives et aux théories sociales actuellement en vigueur en Russie... » (*The Weekly Review*, 27 mai 1943 « Exit of the Komintern ? »)

miner aujourd'hui le degré de contamination ou de désagrégation bolchéviste intérieure. Les circonstances exceptionnelles de la guerre masquent l'état réel des choses. Toutefois, on ne se trompera guère en admettant que le danger du bolchévisme révolutionnaire existe partout, quoique à des degrés différents. Ici encore, l'accroissement du prestige politique et militaire de l'U. R. S. S. et le fait que son organisation anticapitaliste a subi l'épreuve de la guerre (ce qui n'est pas une preuve de sa valeur morale et sociale) jouent un rôle considérable. Voici, à titre d'exemple, comment un chef travailliste décrit la situation dans son pays :

« Une autre chose qui caractérise l'attitude actuelle des ouvriers est le sentiment pro-russe complètement illogique des masses, qui est en train de balayer le pays et qui est évident non pas seulement dans ce qu'on appelle les classes ouvrières. Cependant, l'ennui concernant cet engouement pro-russe — basé légitimement sur le magnifique effort guerrier de ce grand pays — est qu'il n'a aucun rapport avec une connaissance exacte de la politique russe. Ces gens qui prônent tout ce qui est russe n'ont aucune idée des vraies conditions de vie en Russie, en comparaison des leurs. Cet engouement pro-russe est devenu un des principaux facteurs dans les relations entre employeurs et ouvriers. » (Déclaration de Georges Gibson, membre du Conseil général du Congrès des Trades-Unions dans le *Daily Mail* du 12 octobre 1943.)

Notre conclusion reste donc malheureusement toujours la même. Aucune illusion n'est possible. Le bolchévisme représente toujours un danger réel et ce danger s'est encore aggravé du fait de la guerre et de ses conséquences. Il faut donc que dans chaque pays, nonobstant les tâches immédiates de défense nationale ou de libération du joug étranger, les éléments nationaux songent à prendre les mesures nécessaires, afin de ne pas se laisser déborder au moment critique.

CONTRE LE COMMUNISME

LISEZ et RÉPANDEZ nos PUBLICATIONS

Tracts de deux et quatre pages: 5 sous la douzaine

Ce que le Communisme a donné en Russie

Être communiste, qu'est-ce que ça veut dire?

Les communistes en faveur du cadenas

Catholiques, en garde contre le péril rouge !

Le premier et le plus grand péril (10 sous la douzaine)

Tracts de huit pages: 15 sous la douzaine

La Philosophie du bolchevisme

Pour l'établissement d'un ordre social chrétien

Brochures de seize pages: 10 sous

L'Ouvrier en Russie — La Russie en 1930 — La Famine en Russie
Sous la menace rouge — Croisière en U.R.S.S. — Les Sans-Dieu à l'œuvre

Lettre sur le communisme (Mgr Gauthier)

Doit-on tolérer la propagande communiste ?

L'aide à la Russie et la propagande communiste

Les Internationales — Le Komintern en 1942

La Russie soviétique — La guerre et le bolchévisme

Brochures de trente-deux pages: 15 sous

En Russie soviétique — Le Rêve communiste

Le Komintern — Les Relations avec Moscou

Catéchisme anticommuniste — Mesures législatives contre le communisme

L'expérience communiste sociale en Russie — Le plus grand péril

Brochures de soixante-quatre pages: 25 sous

Manuel antibolchevique — Cahier anticommuniste

Journées anticommunistes, I, II — La Menace communiste au Canada

Pour le Christ-Roi et contre le communisme

L'Encyclique « Divini Redemptoris »

Brochures sur la restauration sociale: 15 sous

Comment établir l'organisation corporative au Canada

Petit Catéchisme d'éducation syndicale

L'organisation corporative au service de la démocratie

Pour la restauration sociale (25 sous)

Catéchisme de l'organisation corporative (25 sous)

Demandez notre catalogue — Abonnez-vous à nos brochures mensuelles

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.*
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélaré Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouïer catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchéstque.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérald-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.*
E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.*
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Th. Pinal, C. S. S. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*
Esdras Minville
273. *L'Orientalion professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.*
Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

291. *Encyclique « Libertas praesantissimum »*. S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*.
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*.
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*.
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*.
Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*.
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*.
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*.
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*.
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*.
François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*.
S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*. Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde*.
E. S. P.
308. *La Paix*. S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*.
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*.
S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*.
F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*.
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*.
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien*.
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social*.
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*.
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*. Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*.
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. E. S. P.
326. *La Communion des saints*. (Allocutions et lettres — I) S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*.
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste*. (Allocutions et lettres — II) S. S. Pie XII
330. *Courseries sur les encycliques*. E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII*.
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*.
E. S. P.
334. *La Société contemporaine*. Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau*. (Allocutions et lettres — III) S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*.
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Souffrir (Trois-Rivières)*. Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté du Pape Pie XII*. (Lettre pastorale collective et mandement) Nos Evêques
341. *Providence divine*. (Allocutions et lettres — IV) S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*.
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal*. (Allocutions et lettres — V) S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage*. Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie*.
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie*.
Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage*. (Allocutions et lettres — VI) S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres*. Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur*.
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*. J. O. C.
352. *Le plus grand péril*. R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education*.
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942*. (Allocutions et lettres — VII) S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise*.
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique*.
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal*. G.-E. Marquis
358. *L'Epargne*. J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise*. (Allocutions et lettres — VIII) S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur*.
R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada*.
Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier*. (Allocutions et lettres — IX) S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe ?* Théodore Aubert

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.